



Passoire thermique - augmentation de loyer et prise de congé

Par M4X

Bonjour,

je vous explique ma situation. je suis locataire d'un appartement non meublé depuis juin 2019. J'ai envoyé ma demande de prise de congé du logement par lettre recommandée il y a 15 jours car je fais l'achat d'une maison. J'ai accompagné cette lettre d'un mail au propriétaire lui indiquant mon intention de quitter l'appartement en lui indiquant être à sa disposition pour des visites etc.

je n'ai pas eu de nouvelle de sa part concernant ceci mais hier j'ai reçu une révision de mon loyer à partir du mois prochain. J'ai accusé réception du mail car l'année dernière il était parti dans les spams. De plus j'ai demandé un accusé réception du mail que j'avais envoyé en même temps que ma demande de prise de congé (pas de réponse).

J'aimerais savoir si il est possible de contester cette demande de réajustement ? Je n'ai jamais eu de soucis avec mon propriétaire et j'ai toujours été conciliant mais je suis agacé de la situation qui dure depuis 5 ans.

Je m'explique, l'appartement n'est pas isolé (phonique et thermique), je suis sous les combles et il n'y a pas de laine de verre. Ma porte d'entrée est une porte de chambre et mon système de chauffage électrique sont des grilles pains tout rouillé par l'humidité. J'ai eu plusieurs fois de la moisissure qui est apparue sur les murs de ma chambre. J'ai deux fenêtres en bois (salle de bain et toilettes) on sent l'air passé au travers et les températures l'hiver sont vraiment fraîches. Aucune porte ne ferme et certaines prises n'ont pas de terre. Si mon voisin éternue je l'entends, il m'est arrivé plusieurs fois de dormir avec des écouteurs à réduction de bruits pour pouvoir dormir.

J'ai eu de nombreux voisins (étage du dessous) et à chaque fois c'est le même refrain sur l'état du logement. Ces derniers ont même eu recours à des associations pour ne pas payer leur frais de chauffage due à l'appartement qui est une passoire thermique. Les propriétaires ne veulent pas nous fournir de DPE mais je pense qu'il est au plus bas.

J'ai déjà accepté une hausse de loyer sans rien dire l'année dernière mais là je trouve la situation abusive même si mon propriétaire est dans son droit.

Merci pour vos réponses et votre aide.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Vous avez envoyé votre courrier RAR de congé. Mais le bailleur l'a-t-il reçu ? C'est la date de réception qui fait démarrer le délai de préavis.

Sans DPE, vous n'avez pas vraiment d'arguments pour contester la révision, et vous n'aurez sans doute pas gain de cause avant votre départ.

Par M4X

J'ai envoyé mon courrier de congé via Lettre recommandée électronique avec AR électronique que j'ai reçue le 15 Mai.

Y a-t-il un moyen selon vous de quitter mon logement avant les 3 mois qui suivent la réception du courrier ?

Par yapasdequoi

Oui, vous partez quand vous voulez.

Il faut tout de même prendre RV avec le bailleur pour lui rendre les clés et faire l'état des lieux.